



Au sujet du droit de retrait...

Le co-secrétaire général du SNES-FSU également co-secrétaire de la FSU Mayotte conjointement avec le secrétaire du CHSCTA (comité hygiène, sécurité et conditions de travail académique) également secrétaire départemental du SNUipp-FSU étaient invités mardi 5 décembre par le secrétaire général (SG) du Vice-rectorat assisté du directeur de cabinet (dircab) à faire part de leur point de vue sur cette question.

Nous demandons des précisions sur l'objet de cette réunion. Doit-on évoquer le droit de retrait (DR) du lycée de Kahani ? Non car les personnels viennent de reprendre le travail le matin à 7h.

Dans un premier temps, le SG nous a demandé d'exposer la situation du lycée du nord en expliquant les motifs du droit de retrait. Nous avons rappelé que les agents et les élèves ont peur, particulièrement en cette période qui précède les vacances. Depuis quelques semaines, chaque jour est le théâtre d'un nouvel incident et d'une nouvelle crise difficile à gérer. Les agents n'ont pas vocation à intervenir sur des affrontements violents, allant au-delà de simples bagarres du fait de l'utilisation de lourdes pierres ou d'éléments de mobilier. C'est pourtant ce qu'ils sont contraints de faire. Les personnels veulent être sécurisés. Ils n'en peuvent plus et demandent des moyens humains supplémentaires. Il faut dire que la structure n'est pas prévue pour accueillir 1500 élèves. Chacun peut s'en rendre compte, à commencer par les élèves qui supportent des conditions d'accueil et de travail dégradées de ce fait. Face à cette situation, les agents ont pris leur responsabilité en alertant d'une part, tout en se protégeant ainsi que leurs élèves d'autre part, et ce en exerçant le DR suite à une **agression à l'intérieur de l'établissement entre élèves de l'établissement.**

L'administration nous répond que les travaux de construction de la clôture et d'élévation du portail ont été engagés, qu'il y aura une deuxième personnel de direction...à la rentrée 2018 comme d'ailleurs dans tous les établissements de plus de 1500 élèves. Le dircab nous indique que le lycée dispose de deux EMS plus un troisième jusqu'à la fin de la semaine et qu'une modulation est possible sur une demi-journée. Par ailleurs il est en contact permanent avec l'état-major sécurité de la gendarmerie qui peut déployer ses forces au regard de la situation de terrain mais donc pas en intervention préventive. Puis le SG nous explique que nous sommes dans la sécurité passive avec les mesures de confinement et de sanctuarisation mais qu'il faut également une collaboration établissements/ forces de l'ordre afin d'identifier les meneurs.

Très bien mais nous considérons également qu'il faut être dans la prévention par l'analyse de chaque situation. C'est pour cela que nous avons demandé la réunion du CHSCT sur chaque DR pour chaque établissement concerné et ce régulièrement depuis l'année dernière. De plus, c'est parce que les collègues considèrent que les mesures prises sont insuffisantes qu'ils maintiennent leur DR.

On en vient à ce qui constituait la menace dissimulée de requalification du DR en service non fait, menace qui était, en vérité, l'objet de cette réunion : le SG considère que ce DR est illégal et promet des retraits de salaire. Nous lui rappelons alors que le registre a été rempli selon les règles **dans l'établissement même** et qu'il lui appartient de le consulter. Nous lui disons qu'il n'a pas répondu aux

demandes de réunion en urgence du CHSCT, pourtant conformes au décret, en cas de désaccord permanent. Nous lui indiquons également que ce serait une lourde erreur que de sanctionner des collègues qui ne font que dénoncer une situation insupportable. Devant l'obstination du SG, nous nous apprêtons alors à sortir en lui rappelant que l'entretien était cousu de fil blanc dès le départ et que nous aurions pu nous l'épargner.

Suite à cela, le Dircab nous indique qu'il y aura un EMS de plus au lycée du nord jusqu'à la fin de la semaine pour **porter leur nombre à 4** et qu'il verra le colonel de gendarmerie pour parer aux éventuels bagarres qui pourraient se produire en fin de semaine.

Au final, le SG suspend sa décision de sanction financière en attendant de voir le registre de danger grave et imminent de l'établissement.

Le SNES et le secrétaire du CHSCTA soutiennent sans réserve les collègues ayant été amenés à exercer le DR dans leur établissement que ce soit à Kahani, au lycée du nord ou ailleurs. La dégradation générale de l'environnement éducatif notamment en termes de conditions de travail mais aussi en déficit d'encadrement par des personnels formés participe entre autres facteurs de la baisse de la qualité du service public de l'éducation à laquelle les élèves mahorais ont droit comme tous ceux des autres territoires de la République. Le SNES ne s'accoutumera pas à cette situation et combattra sans relâche pour que l'éducation à Mayotte devienne une priorité.